



Ville de Mèze

N° 84

ARRÊTE MUNICIPAL
CIRCULATION URBAINE
RUE DE LA MEDITERRANE

Le Maire de la ville de MEZE,

VU, les articles, L2213.1 à L2213.6 du Code Général des collectivités territoriales,
VU, le code de la route et notamment les articles R.411, R.411-8, R.417-6 et R.411-25 al.3

VU, l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24.11.1967,

VU, le Code Pénal et notamment l'article R.610-5,

VU, la demande sollicitée par l'entreprise « SERPOLLET » sise domaine de la Barthe, 34660 Cournonterral, représentée par M. Nicolas Bœuf,

CONSIDERANT, qu'il est nécessaire, en raison des travaux concernant l'alimentation BT, e prendre toutes les dispositions nécessaires afin de permettre le bon déroulement des travaux et d'éviter tout risque d'accident.

ARRÊTE :

Article 1 : Le stationnement est interdit rue de la Méditerranée, à hauteur des travaux, du mercredi 13 mars 2024, 07h30 au vendredi 22 mars 2024, 19h00.

Article 2 : Un alternat de circulation par feux tricolores est instauré rue de la Méditerranée, du mercredi 13 mars au vendredi 22 mars 2024, de 07h30 à 19h00. Le dépassement des véhicules est strictement interdit.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place 72 heures avant minimum le début des travaux par l'entreprise « SERPOLLET » sise domaine de la Barthe, 34660 Cournonterral, pour permettre l'application de cette mesure.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 : Toute infraction au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : M. le Directeur Général des Services, M. le Commandant de la Gendarmerie de MEZE, M. le Chef de service de la Police Municipale, M. le Directeur des Services Techniques, les agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

MEZE, le 29 février 2024.

Le Maire

Thierry BAEZA.

